

N° : DE/44/1.4/29.10.2018-2

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	32	Absents non représentés :	6
VOTANTS			41

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 octobre 2018, après convocation légale reçue le 23 octobre 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Annie GARNERO (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Bernard LE MEUR (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), Mme Maryse TORT (pouvoir donné à M. Christian TORT), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Pascal BONNIN, Mme Sandrine LAGNEAU, Mme Laurence MONTERDE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux et mise en technique discrète des câbles de communications électroniques existants aériens d'ORANGE – Aménagement de l'avenue Louis Chabran sur la commune de Pernes-les-Fontaines – Autorisation au Président à signer la convention avec ORANGE France

Monsieur Henri BERNAL, Vice-Président, expose à l'Assemblée Communautaire que dans le cadre des études menées conjointement avec le Département de Vaucluse pour l'aménagement de l'avenue Louis Chabran à Pernes-les-Fontaines et du RD 38 en zone agglomérée, il est nécessaire de confier l'enfouissement du réseau de télécommunication à l'entreprise ORANGE France.

Pour cela, une convention entre la **Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » 340 Boulevard d'Avignon BP 75 84170 MONTEUX** et **ORANGE France**

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20181029-29102018_2-

78 rue des Olivier de Serres 75015 PARIS, domiciliée pour les présentes en son Unité de Pilotage Réseau Sud Est, située Buoparc, BT H, 18-24 rue Jacques Réattu, 13009 Marseille, est proposée.

Elle a pour objet les prestations suivantes :

- Câblage : 6 592,67 € TTC
- Génie Civil : 5 644,69 € TTC

Pour un montant total de 12 237,36 € TTC.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec ORANGE France.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Henri BERNAL, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec ORANGE France, annexée à la présente délibération.

PRECISE que la dépense est prévue à l'article 2317 du Budget général de la Communes de Communes Les Sorgues du Comtat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

